

ELUS

François Schmitt, Paul Marsal

Arménio Santos, Cécile Delaunay, Edith Moldovan, Jean-Baptiste Godillon

Référente du quartier sud : Madame Miguel / Suppléante Madame Royer

Contact : conseilsdequartier@mairie-chatou.fr

Nombre de conseillers : **11**

Nombre de conseillers présents : **7 conseillers + 6 élus + 2 agents**

✓ **Présentation des élus et des conseillers de quartier**

Les élus référents, les élus de quartier et les membres du conseil de quartier, se présentent lors d'un tour de table.

Monsieur Schmitt rappelle que ce conseil de quartier a été renouvelé à la rentrée scolaire 2023, à la suite de candidatures reçues à l'été 2023.

Le conseil de quartier ainsi renouvelé a un mandat de 3 ans.

Monsieur Schmitt rappelle que sur les 11 conseillers du quartier sud :

- 6 sont sortants,
- 5 sont de nouveaux conseillers.

Sont également présentés :

- Madame Leslie Charmille, assistante administrative et relations publiques au sein du Cabinet de Monsieur le Maire, qui se charge de toute l'organisation et de l'interface email des conseillers de quartier,
- Monsieur Mathieu Evide, responsable auprès du service technique municipale, de la voirie.

✓ **Présentation de la charte des élus**

La charte des conseils de quartier est présentée par Monsieur Marsal.

Il est rappelé que :

- Les conseils de quartier participent à la démocratie locale et participative et sont une instance relais entre la Municipalité et les habitants.
- La composition, le renouvellement et le fonctionnement sont détaillés dans la charte annexée.
- Le rôle : les conseils de quartier sont un lieu d'expression, d'information et de débat. Les conseils de quartier sont consultés sur les orientations et décisions de la municipalité sur le devenir et le quotidien du quartier. Les conseils de quartier sont un lieu de remontée d'informations des habitants du quartier.

- Le fonctionnement : 4 réunions par an dont une plénière, un compte rendu est adressé aux conseillers et conservé par la Mairie.

Il est également rappelé que les conseils de quartier ont des moyens de communications dédiés avec la mairie : adresse email, etc.

✓ **Election du conseiller référent**

Madame Miguel se déclare candidate.

A la suite de sa seule candidature, elle est désignée référente du quartier sud, accompagnée de Madame Royer en qualité de suppléante. Madame Miguel précise qu'elle souhaite faire un essai, étant nouvelle conseillère de quartier.

✓ **Présentation du RGPD**

Il est rappelé la nécessité d'avoir l'accord des conseillers de quartier pour la diffusion d'informations.

✓ **Tour de table**

Madame MADOUÏ-BARMASSE :

1/ Sujet circulation à vélo : difficile dans Chatou. Crainte pour l'utilisation du vélo pour les enfants. Constat que des efforts sont faits (Ex : piste cyclable boulevard de la République) mais reste compliqué généralement (Ex : avenue du Maréchal Foch). **Réponse** : la Ville a une politique de développement des voies cyclables. Pour l'avenue du Maréchal Foch, cette politique s'inscrit dans le cadre d'un projet de rénovation de la voirie départementale entre le pont du Pecq et le pont de Chatou. Les comportements des conducteurs de véhicule et la nature de la voirie n'aident pas. Egalement, il existe un Comité de mobilité douce.

2/ Avenue Victor Hugo : peu confortable pour les vélos. **Réponse** : il s'agissait d'une étude de sécurisation des enfants du Bon Sauveur. Le système de circulation actuelle est une expérimentation.

3/ Feu piéton au croisement du boulevard de la République et de l'avenue du Maréchal Foch. **Réponse** : la ville confirme que c'est à l'étude.

Monsieur BOULBAROUD :

1/ Sur le vélo, le comportement de certains cyclistes est parfois défaillant et certains se permettent des libertés.

2/ Existe-t-il des aides de la ville pour le financement de vélos électriques. **Réponse** : il existe déjà des aides régionales.

3/ L'extinction de l'éclairage la nuit entraîne l'insécurité. **Réponse** : la lumière se coupe de 1h15 à 5h. Les économies sont importantes. Il n'existe pas à ce jour de remontée sur une hausse de l'insécurité. La remontée de l'information sera faite en bureau municipal.

4/ Places de stationnement dans le virage – Dépose minute en face de la brasserie Le Catovien : il existe une difficulté car le stationnement n'est pas facile (exiguïté, passage de nombreux véhicules...). **Réponse** : c'est un compromis car l'endroit était propice au stationnement sauvage.

Madame STEINACHER :

1/ Le contre sens cyclable est-il le principe dans toute la ville du fait de la ville à 30km/h ?
Réponse : depuis que la ville est à 30 km/h, le contre-sens cyclable est possible partout, sauf restrictions spécifiques signalées. Une étude des rues, cas par cas, est à l'étude.

2/ L'éclairage public ne se déclenche pas assez tôt et semblerait plus faible (Victor Hugo, souterrain et rue des Garennes). **Réponse** : des réparations rue des Garennes sont en cours. Concernant l'allumage plus tôt : il existe des cellules crépusculaires qui permettent d'indiquer lorsqu'il faut allumer. Il a été décidé de passer en mode « confort » du fait que la luminosité manque en ce moment.

3/ Lampadaire rue des Garennes donne sur une chambre à coucher d'une maison de riverains, causant des désagréments. Est-ce possible de le réorienter ou de l'éteindre plus tôt ? **Réponse** : la Mairie va étudier la possibilité de repositionnement du lampadaire.

4/ Passages piétons à signaler au sol rue des Garennes/Max Roujou. **Réponse** : cela devait être fait. La Mairie s'occupe de relancer le signalage au sol.

5/ Trottoirs abimés dans la rue des Garennes et l'avenue des Tourelles dû au mauvais état et au passage des livraisons pour le Bon Sauveur. **Réponse** : la rue est en dévers. Le sujet est qu'il faut refaire toute la rue. Cette réfection s'inscrit dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement et ces rues font parties du haut du tableau.

6/ Feux de circulation avenue de Brimont - rue des Ecoles : possibilité d'allonger la durée pour le feu avenue de Brimont pour tourner à gauche rue des Ecoles. **Réponse** : la Mairie va regarder l'usage et l'adaptation du rythme actuel.

7/ Feu de circulation Ecoles/Foch, principalement le matin la courte durée du feu tricolore crée des bouchons. **Réponse** : le feu est en gestion départementale et doit prioriser la fluidité de l'avenue du Maréchal Foch.

8/ Sens unique Victor Hugo. Incidence : un seul chemin pour rentrer est la place M. Berteaux. Deux questions : 1/ pendant les travaux Berteaux, va-t-il y avoir des voies de déviation 2/ou la rue des Chardrottes pourrait-elle être mise en double sens pour riverains ?
Réponse : le phasage des travaux Berteaux permet que la circulation ne soit pas impactée. Le double sens pour riverain n'est pas possible.

Madame LAMODIERE :

1/ Sujets d'énervements concernant les travaux boulevard de la République : le passage sous Bois est bloqué par le stationnement des poids lourds. **Réponse** : la police du chantier a été faite avec des contacts répétés avec le chargé de chantier. L'incidence du chantier est suivie de près et il ne faut pas hésiter à le signaler à chaque fois à la Police Municipale dont les coordonnées sont disponibles sur le site de la ville.

2/ Chenilles processionnaires dans une résidence privée voisine. **Réponse** : la résidence en question a une obligation d'entretien, il convient de la mettre en garde.

Madame MIGUEL :

1/ Parfois, il est remarqué l'allumage de l'éclairage public le jour. **Réponse** : c'est la seule solution pour tester le réseau. Il est ajouté que le réseau d'éclairage et électrique a rencontré de nombreux problèmes ces derniers temps. Une astreinte mairie existe et se voit remonter les informations relatives aux dysfonctionnements.

2/ Avenue du Maréchal Foch : vélo sur le trottoir côté impair. Très dangereux. **Réponse** : la Police Municipale va bientôt être équipée de motos. Leur mobilité en sera plus facile et permettra aux agents d'effectuer plus de déplacements ponctuels.

3/ Rue Blondel : le zébra de l'entrée a supprimé des places de stationnement. **Réponse** : la mairie va regarder pour une possibilité de poteaux Saint-Germain.

4/ Places 20 minutes devant l'animalerie. Peu pratiques et dangereuses pour les voitures stationnées (rétroviseurs arrachés). **Réponse** : il apparaît difficile de prévoir un autre aménagement du fait de l'embouchure de la rue des écoles et de la présence d'une bouche d'égout.

Madame ROYER :

1/ Réflexion globale sur le sens de circulation de la ville ? **Réponse** : d'une part, il est rappelé qu'une telle réflexion a été opérée par la commune à la suite de la suppression du stationnement alternée. D'autre part, il existe un schéma directeur du sens de la circulation toujours en cours.

2/ Avenue Aristide Briand : largeur du trottoir et problème de sécurité à l'embouchure de la place Pereire.

3/ Avenue Joffre : une personne a arasé le trottoir pour sa moto. **Réponse** : la personne a été signalée et mis en demeure de remettre la voirie en l'état.

4/ Constat des incivilités du sens de circulation piéton sous le tunnel du RER.

5/ Parc de l'île de Chatou : des bancs sont détériorés et le bois de l'assise et du dossier auraient été enlevés. **Réponse** : la Mairie va regarder ce point et procéder aux réparations nécessaires.

Madame PLUMMER :

1/ Pénurie de médecins dans la ville. **Réponse** : le projet de maison médicale est toujours en cours.

2/ Assistance des catoviens au conseil municipal en spectateur ? **Réponse** : le Conseil Municipal a lieu environ tous les troisièmes jeudi, tous les deux mois. L'information de la date de tenue du conseil est publique et accessible sur le site de la Ville. Jusqu'à la fin du chantier de rénovation de l'Hôtel de Ville, les conseils se tiennent à l'Espace Hal Singer.

L'adresse mail pour ces trois quartiers est la suivante : conseilsdequartier@mairie-chatou.fr

Le patrouilleur environnemental est joignable par téléphone au 01 30 09 59 69 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h45 et par mail à l'adresse suivante : patrouilleur@mairie-chatou.fr

La Police Municipale est joignable au numéro suivant : 06 07 55 79 06 ou au 01 34 80 46 02

ANNEXE 1 :

CHARTRE DES CONSEILS DE QUARTIER 2023-2026

I. PRÉAMBULE

Dans le cadre du développement de la démocratie locale et participative, la commune de Chatou a mis en place des conseils de quartier. Ils sont répartis en trois zones : nord, sud, ouest.

Les conseils de quartier sont ouverts à toutes celles et ceux qui habitent à Chatou. Ils représentent la population dans sa diversité. C'est un outil de démocratie participative dont la finalité est d'encourager l'expression et la participation des habitants. C'est une instance relais entre la Municipalité et les habitants.

Ils sont le fruit de la volonté municipale d'associer les habitants aux décisions qui les concernent le plus en amont possible. Ils visent à favoriser une citoyenneté active au plus près du lieu de vie ou d'activité de chacun.

II. COMPOSITION ET RENOUVELLEMENT

Les conseils de quartier sont constitués de Catoviens volontaires et bénévoles qui, au titre de leur résidence, s'engagent pour trois ans à la fin desquels l'équipe est renouvelée par moitié.

Ils sont composés :

- ✓ de deux adjoints au Maire permanent : Monsieur François Schmitt, Monsieur Paul Marsal
- ✓ d'un conseiller municipal : l' élu du quartier,
- ✓ d'un(e) référent élu (e) à la majorité simple par les conseillers de quartier. Son rôle, en binôme avec l' élu du quartier, est de fédérer les conseillers,
- ✓ d'environ 15 Catoviens bénévoles.

En cas de démission, ou de carence, il est procédé à la nomination d'un autre membre. Celui-ci est choisi parmi les candidatures en attente.

La carence est établie suite à quatre absences consécutives, excusées ou non, aux réunions.

Les personnes voulant faire acte de candidature doivent envoyer un courrier à Monsieur le Maire en indiquant leurs motivations pour intégrer le Conseil de quartier.

III. RÔLE

Le conseil de quartier est un lieu d'expression, d'information et de débats permettant aux habitants de contribuer à l'élaboration des politiques publiques municipales et projets d'intérêts collectifs. Il est associé aux démarches de concertation organisées par la Ville.

Le conseil de quartier est consulté sur les orientations et décisions de la municipalité concernant le devenir ou le développement du quartier : Ces consultations peuvent porter sur les thèmes tels que l'urbanisme, la voirie, la sécurité, le cadre de vie : fleurissement, mobilier urbain, espaces de jeux, l'environnement, l'animation du quartier.

Il contribue à transmettre à la Municipalité les attentes, questions, remarques et suggestions exprimées par les habitants du quartier en matière de vie quotidienne. Il vise à proposer des solutions pratiques aux problèmes de la vie quotidienne.

Il contribue également à relayer les informations auprès des habitants sur les projets de la Ville pour leur permettre de donner leur avis et ainsi d'agir sur leur cadre de vie.

L'objectif visé est d'établir un contact direct et régulier entre les élus et les habitants en associant ces derniers à l'action publique.

IV. LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Les réunions des conseils de quartier se répartissent comme suit :

- ✓ deux à trois réunions par quartier,
- ✓ une réunion plénière.

Monsieur le Maire met à disposition une salle au centre administratif comme lieu de réunion. L'ordre du jour est défini en amont. Tout membre du conseil de quartier peut proposer d'inscrire un ou plusieurs sujets à l'ordre du jour ou proposer des ateliers thématiques sur des thèmes comme les nuisances sonores, la circulation piétonne, les transports...

Le conseil de quartier peut être convoqué en réunion exceptionnelle à la demande du Maire.

Les réunions par quartier et plénières ne sont pas publiques. La convocation est envoyée, par mail à tous les conseillers au moins quinze jours avant la réunion.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu diffusé individuellement aux conseillers dans les meilleurs délais.

Les comptes rendu sont archivés à la Mairie auprès du cabinet de Monsieur le Maire. Une page réservée aux conseils de quartier afin d'évoquer la vie de ces derniers (fonctionnement, projets, réalisations...) leur sera dédiée sur le site internet de la Ville.

Tout projet de communication du conseil de quartier devra être présenté à l'élue municipal référent du quartier.

V. LES PERIMETRES DES CONSEILS DE QUARTIER DE CHATOU

Les 3 conseils de quartier de la Ville de Chatou sont les suivants :

- ✓ conseil de quartier Sud,
- ✓ conseil de quartier Nord,
- ✓ conseil de quartier Ouest.

L'adresse mail pour ces trois quartiers est la suivante : conseilsdequartier@mairie-chatou.fr

La carte des quartiers est annexée à la présente Charte.

